

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHAIER Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Signature d'une convention d'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour
l'audit "eau" du patrimoine bâti communautaire**

Laure CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Présentation de l'étude

L'étude « plan patrimoine durable » vise à pérenniser et amplifier la politique de respect de l'environnement menée sur la gestion du bâti communautaire et développer l'exemplarité communautaire par la mise en œuvre d'un plan d'action défini sur la base d'un diagnostic du bâti communautaire.

Ce diagnostic, qui vise à renforcer l'action de notre établissement public en faveur d'une meilleure qualité des bâtiments, comprend différents axes :

1. La recherche d'économies en matière de dépenses et de consommation d'eau et d'énergie et de limitation des impacts environnementaux du bâti à partir d'un programme de diagnostics et d'intégration renforcée des énergies renouvelables et des ressources de substitution.
2. La mise en place d'un système de surveillance de la qualité des bâtiments en matière de santé publique et d'accessibilité.
3. Le déploiement d'actions de formation et sensibilisation en direction des usagers du bâtiment et des opérateurs en charge de leur maintenance.

Le patrimoine concerné par l'étude est le suivant :

- Hôtel communautaire : 43.500 m² ;
- Bâtiments administratifs : Tour UCB, Tour 2000, Tour Aquitaine, Tour Point Centre, Bâtiment Les Citadines, Tour Le Guyenne ;
- 30 écoles maternelles réparties sur 9 communes ;
- 21 écoles élémentaires réparties sur 9 communes (environ 2.000 m² par école) ;
- Site de Latule comprenant bâtiment administratif et ateliers ;
- Site de Bègles Tartifume (7.650 m²) comprenant bâtiment administratif et ateliers ;
- 9 circonscriptions de voirie (16.000 m²) comprenant bâtiments administratifs et ateliers ;
- Site de la signalisation (8.000 m²) ;
- Site de la Fourrière (6.404 m²) comprenant des hangars et un bâtiment administratif ;
- PC Gertrude (2.000 m²) bâtiment administratif ;
- 2 cimetières à Artigues et Mérignac (4.400 m²) bâtiments administratifs ;
- 14 centres de recyclage (700 m²) petits bâtiments administratifs.

La politique de développement durable de la CUB doit être transposée en résultats tangibles de gestion durable de son patrimoine à partir d'une méthodologie qui se découpe en trois phases :

1. Consolidation des outils et des connaissances : réalisation d'un diagnostic environnemental complet (eau, énergie, déchets et accessibilité) du bâti communautaire qui comprendra l'évaluation des opportunités en énergies renouvelables.

Cette première étape permettra une connaissance fine du bâti communautaire et une classification des bâtiments en terme d'impact environnemental afin de hiérarchiser les interventions à réaliser.

2. Déploiement d'outils de suivi, de méthodes de gestion et de supports de connaissances nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de la maintenance environnementale des bâtiments. Cette deuxième étape permettra la réalisation d'opérations pilotes.
3. Définition d'une politique de gestion durable du bâti et définition d'un plan d'actions sur la base des résultats du diagnostic, avec notamment l'amélioration et le développement de la démarche de maintenance environnementale, la mise en œuvre d'énergies renouvelables, la mise en œuvre d'actions de formation vers les agents...

Le but sera de faire émerger les orientations et les stratégies permettant d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le groupe de suivi.

Ce plan d'action sera validé par le Bureau et le Conseil de Communauté et permettra, dans le respect du plan pluriannuel d'investissement, d'envisager une hiérarchisation des investissements.

Aides financières

→L'ADEME et le Conseil Régional d'Aquitaine ont été sollicités pour participer financièrement à cette étude.

Dans le cadre du Programme Régional Aquitain de l'Environnement (PRAE), une convention d'aide a été signée le 9 décembre 2005 pour un montant de 31.403 € HT.

→L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a souhaité à son tour participer financièrement à cette étude en ce qui concerne la thématique « eau ».

Les négociations avec l'Agence de l'Eau ont abouti à la proposition d'une convention d'aide pour un montant de 19.012 € HT.

Conclusions

L'étude menée actuellement sur la gestion environnementale du patrimoine bâti de la CUB rencontre un intérêt important au niveau local.

Plusieurs organismes ont été sollicités pour participer financièrement à cette étude. Une convention d'aide a déjà été signée avec l'ADEME dans le cadre du PRAE.

L'Agence de l'Eau propose de participer financièrement à cette étude pour ce qui concerne la thématique « eau ».

Dans ce cadre, il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Président à signer la convention d'aide entre la CUB et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour un montant de 19.012 € HT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 AOÛT 2006**

Mme Laure CURVALE

